



La prestation nationale pour enfants chez les Premières nations



Rapport d'étape pour l'exercice finissant | le 31 mars 2001



Affaires indiennes
et du Nord Canada

Indian and Northern
Affairs Canada

Canada

Publié avec l'autorisation du
ministre des Affaires indiennes
Ottawa, 2002
<http://www.ainc.gc.ca>

QS-7021-010-BB-A1
ISSN 1705-7264

©Ministre des Travaux publics et
Services gouvernementaux Canada



La prestation nationale pour enfants
chez les Premières nations



Rapport d'étape pour l'exercice finissant | le 31 mars 2001



Affaires indiennes
et du Nord Canada

Indian and Northern
Affairs Canada

Canada

Objectif du rapport d'étape

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) produit chaque année un rapport d'étape sur les réinvestissements que font les collectivités des Premières nations dans le cadre de la Prestation nationale pour enfants (PNE).

Durant l'exercice 2000-2001, deux évaluations complémentaires ont été réalisées par les représentants du MAINC et ceux des Premières nations :

- une évaluation provisoire de la composante la PNE chez les Premières nations, qui a été effectuée pour déterminer les mesures qui peuvent être prises pour améliorer le programme;
- une auto-évaluation effectuée par les représentants des Premières nations pour aider les collectivités à examiner elles-mêmes les projets réalisés à l'aide de la PNE. Cet exercice visait à encourager les Premières nations à utiliser efficacement les ressources d'investissement et à clarifier l'objectif de l'évaluation provisoire mentionnée ci-dessus.

L'information obtenue grâce à ces deux processus d'évaluation permet au Ministère et aux Premières nations de juger de l'incidence des projets réalisés à l'aide de la PNE à l'échelle locale et nationale, et de prendre des décisions éclairées concernant l'utilisation des ressources futures.

Pour établir le contexte dans lequel les deux évaluations ont été effectuées, le présent rapport relate l'historique du programme. À cette fin, il en formule de plus les objectifs et il décrit les activités menées par les administrations des Premières nations et le MAINC afin d'appuyer les efforts déployés par les collectivités, leurs membres et les organisations qui les représentent dans le but de prévenir et de réduire la pauvreté infantile et d'aider les parents à s'intégrer à la population active.



En tant que pays, nous devons aborder carrément ce défi dans toute son ampleur et faire preuve de détermination dans notre engagement à aider à résoudre les problèmes les plus urgents auxquels les Autochtones font face. Nous aurons besoin de temps pour atteindre nos objectifs, mais la longueur de la route à parcourir et les obstacles qui la jonchent ne doivent pas nous décourager.

Discours du Trône —
janvier 2001



La Prestation nationale pour enfants

La Prestation nationale pour enfants a été mise en œuvre en 1998 après que les premiers ministres aient convenu que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux devaient joindre leurs efforts pour enrayer la pauvreté chez les enfants, faciliter l'entrée des gens sur le marché du travail et harmoniser autant que possible les services à l'enfance et à la famille. Les objectifs précis établis pour la PNE étaient d'aider à prévenir la pauvreté et à en diminuer la gravité, de favoriser l'intégration des gens au marché du travail, ainsi que de réduire le chevauchement et le dédoublement des programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux.

Depuis la création de la PNE en 1998, le gouvernement du Canada a beaucoup contribué financièrement à la Prestation fiscale canadienne pour enfants et au Supplément de la prestation nationale pour enfants. Les investissements accrus du gouvernement fédéral permettent aux provinces, aux territoires et aux collectivités des Premières nations de réaliser des économies sans avoir à réduire le montant de la prestation de revenu direct des familles ayant des enfants à charge.

L'aide de la Prestation nationale pour enfants est apportée au moyen de deux interventions sociales générales :

Le volet de réinvestissement

Les gouvernements provinciaux et territoriaux peuvent rajuster (réduire) les montants des prestations d'aide sociale en conséquence, réalisant ainsi des économies qui sont réinvesties pour offrir des services et des prestations accrus aux enfants des familles à faible revenu.

Le Supplément de la prestation nationale pour enfants

Le gouvernement fédéral augmente les prestations des familles à faible revenu par le biais du Supplément de la PNE; les fonds sont versés directement aux familles à faible revenu ayant des enfants, ce qui permet de les aider à faire la transition de l'aide sociale au travail rémunéré.

La composante de la Prestation nationale pour enfants chez les Premières nations

Selon la politique du gouvernement du Canada, les familles qui vivent dans une réserve doivent recevoir, pour leurs enfants, des prestations comparables à celles qui sont versées au bénéfice des autres enfants canadiens grâce aux programmes de services sociaux nationaux. À cette fin, le Supplément de la prestation nationale pour enfants a été étendu aux réserves, et les Premières nations ont été en mesure d'offrir des services comparables à ceux fournis par les provinces et les territoires aux non-Indiens. La composante à l'intention des Premières nations vise les mêmes objectifs que la PNE, à savoir :

- aider à prévenir et à réduire la pauvreté infantile;
- favoriser l'intégration des gens au marché du travail en veillant à ce qu'il soit toujours plus avantageux, pour les familles, de travailler;
- réduire le chevauchement et le dédoublement en harmonisant les objectifs des programmes et les prestations, et en simplifiant leur administration.

Le programme pour les Premières nations fait en sorte que les enfants puissent développer tout leur potentiel en tant que membres sains et actifs de leurs collectivités. La PNE combine de nouveaux investissements fédéraux avec des sommes réaffectées provenant des provinces, des territoires et des Premières nations. Elle permet à ces dernières de rajuster les prestations d'aide sociale de leurs bénéficiaires ayant des enfants d'un montant égal à l'augmentation fédérale (pour qu'ainsi, personne ne reçoive moins de fonds qu'auparavant), et de réinvestir les économies réalisées dans les programmes communautaires pour les familles à faible revenu.

Le volet de réinvestissement :

Les gouvernements des Premières nations peuvent réinvestir les économies tirées des rajustements de l'aide sociale dans des programmes et des services élaborés pour répondre aux besoins et priorités de leurs commettants. Les activités menées grâce aux réinvestissements peuvent comprendre la prestation des programmes ou services suivants : aide à l'enfance, garderies, nutrition des enfants, développement du jeune enfant, emploi et formation, sensibilisation à la culture ou enseignement des traditions, activités récréatives et, bien entendu, soutien au revenu pour les familles à faible revenu.





Durant l'exercice 2000-2001, les Premières nations ont consacré 54,3 millions de dollars aux projets de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants.

Le volet de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants suscite un sentiment de propriété collective à l'égard des programmes élaborés dans le cadre de la PNE parce que ces derniers sont conçus par les Premières nations et qu'ils visent à répondre aux besoins particuliers de leurs collectivités. Ce volet offre aux Premières nations la latitude nécessaire pour planifier, concevoir et mettre en œuvre des programmes innovateurs communautaires qui sont adaptés à la culture des collectivités et qui combinent leurs besoins spéciaux tout en poursuivant les grands objectifs de la PNE au chapitre de la pauvreté infantile.

Le supplément de la prestation nationale pour enfants

Le gouvernement fédéral accroît ses prestations pour les familles à faible revenu par l'entremise du Supplément de la PNE. Ces fonds sont versés directement aux familles à faible revenu ayant des enfants, assurant ainsi la transition de l'aide sociale au travail rémunéré.

Dans certains cas, les gouvernements provinciaux et territoriaux choisissent d'injecter des fonds additionnels dans les prestations pour les enfants des familles à faible revenu. Lorsqu'une province ou un territoire ajoute ainsi des fonds aux contributions fédérales, le MAINC augmente les ressources dans les réserves à un niveau comparable aux sommes qu'investissent les provinces et les territoires.

Du fait qu'il s'agit d'un programme distinct des programmes provinciaux et territoriaux, un cadre d'évaluation séparé, présenté ci-dessous, a été élaboré pour la composante de la PNE chez les Premières nations.

Fonds de la PNE chez les Premières nations

Le MAINC accorde un financement aux collectivités pour leur permettre de verser des paiements de soutien aux familles à revenu modeste qui vivent dans une réserve et au Yukon, et de prendre d'autres mesures de réinvestissement, conformément aux objectifs de la Prestation nationale pour enfants. Les fonds de réinvestissement sont calculés sur une base régionale, d'après les montants et les processus utilisés par les gouvernements provinciaux et territoriaux pour rajuster leurs taux d'aide sociale en fonction du Supplément de la prestation nationale pour enfants et des fonds additionnels alloués dans le cadre de la Prestation fiscale canadienne pour enfants.

Depuis le lancement de cette initiative, Développement des ressources humaines Canada a versé 2,5 milliards de dollars environ au Supplément de la prestation nationale pour enfants. Durant l'exercice 2000-2001, les Premières nations ont consacré 54,3 millions de dollars aux projets de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants.

Rapport sur la composante de la PNE chez les Premières nations

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont convenu de faire un compte rendu des rendements et des résultats des investissements fédéraux, des réinvestissements des provinces et territoires et de ceux des Premières nations, et de les évaluer contre les objectifs de la PNE. À cette fin, les prestataires des Premières nations doivent présenter au MAINC un rapport des activités et résultats des projets menés grâce au financement supplémentaire accordé dans le cadre de la PNE. Il est essentiel d'obtenir des données sur la mise en œuvre des programmes, ainsi que des indicateurs de leur efficacité, notamment le montant de revenu gagné par les familles à faible revenu, le pourcentage du revenu total de ces familles qui est tiré de l'emploi rémunéré, le nombre de familles avec enfants qui reçoivent des prestations d'aide sociale et d'autres preuves de l'incidence des programmes sur le niveau de pauvreté chez les enfants.

Les rapports annuels présentés par les gouvernements des Premières nations indiquent le titre de chaque projet mené durant l'année et en décrivent brièvement le but, les activités, le calendrier et les ressources. Ces rapports devront également comprendre une brève description des résultats des projets obtenus pendant l'année et indiquer, entre autres, le nombre de clients ayant reçu une aide.

Les bureaux régionaux compilent les rapports des Premières nations et présentent à l'administration centrale, le 15 juillet de chaque année, au plus tard, un rapport sommaire des activités menées durant l'exercice financier précédent.

Les programmes font l'objet d'un suivi continu qui permet d'obtenir des données actuelles sur leurs activités, leurs rendements et leurs résultats. La rétroaction aux régions et aux Premières nations sur les résultats du suivi permanent constitue un aspect important du processus.

Le MAINC doit participer à la préparation du rapport annuel sur la PNE que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux doivent présenter aux premiers ministres. De plus, le MAINC produit son propre rapport annuel et le distribue à toutes les Premières nations et aux bureaux régionaux afin de leur fournir, ainsi qu'au grand public, de l'information sur les progrès réalisés dans les collectivités des Premières nations grâce au volet de réinvestissement de la PNE.





Répercussions de la Prestation nationale pour enfants chez les Premières nations

Bénéficiaires

Durant l'exercice 2000-2001, les nombres de familles et d'enfants qui ont bénéficié des programmes de services sociaux offerts dans le cadre de la PNE au niveau national et régional, sont indentifiés dans le tableau 1 :

TABLEAU 1 - Bénéficiaires de la Prestation nationale pour enfants chez les Premières nations en 2000-2001

Région	Nombre de familles	Nombre d'enfants
Atlantique	593	963
Québec	14 214	20 433
Ontario	2 998	6 101
Manitoba	6 197	14 796
Saskatchewan	1 294	3 599
Alberta	3 396	8 354
Colombie-Britannique	17 046	28 907
Yukon	165	253
Total national	45 903	83 406

Volet de réinvestissement

La Prestation nationale pour enfants est une entreprise commune des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et des gouvernements des Premières nations qui a été conçue pour lutter contre la pauvreté infantile au Canada. Ce programme commun doit amener tous les ordres de gouvernement à prendre simultanément des mesures pour veiller à ce que les ressources considérables qui ont été investies aient des retombées positives. Au niveau communautaire, le volet de réinvestissement permet d'établir de nouveaux programmes locaux et de susciter un sentiment de propriété collective à l'égard des programmes conçus par les Premières nations pour répondre à leurs priorités et besoins reconnus.

Les engagements accrus du gouvernement fédéral par l'entremise de la PNE permettent de réorienter des fonds qui seraient autrement utilisés pour l'aide sociale. Ces fonds constituent la portion de la PNE qui est réinvestie au profit des collectivités des Premières nations. Dans de nombreux cas, ces fonds leur permettent de créer des programmes nécessaires qui, autrement, ne pourraient exister. On songe, notamment, aux programmes de petits déjeuners pour les enfants ou aux services de garderie offerts aux parents qui travaillent, de continuer à le faire, ou encore, aux programmes culturels et de transmission des traditions. Les fonds de réinvestissement, qui peuvent ne pas représenter un montant important pour une collectivité, peuvent servir à

arrondir les sommes que les Premières nations obtiennent auprès d'autres sources, tels que les fonds d'aide sociale transférables au moyen du Programme assistance-travail MAINC-Premières nations, ou les fonds d'investissement du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones et des Services de garde à l'intention des Premières nations et des Inuit.

Par son envergure et sa souplesse, le système établi dans le cadre de la PNE chez les Premières nations permet à leurs collectivités de créer des projets adaptés à leur culture qui répondent aux besoins prioritaires de leurs membres d'une manière qui leur convient, et de le faire au moment et au lieu de leur choix. À cette fin, les projets financés grâce au réinvestissement contribuent au développement et à l'amélioration des collectivités de la façon suivante :

- Les services sont offerts aux enfants et familles à faible revenu pour améliorer leurs conditions de vie actuelles et futures, en leur permettant de participer davantage à la vie économique, sociale et culturelle de leur collectivité.
- Les activités d'évaluation, de planification, de conception et administratives liées aux projets aident les collectivités à acquérir des compétences en gestion qui pourront se révéler utiles en diverses circonstances.
- Le programme renforce les activités du gouvernement du Canada qui visent à rendre autonomes et autosuffisantes les collectivités autochtones.

Le tableau 2 indique le montant total des réinvestissements pour 2000-2001, à l'échelle nationale et à l'échelle régionale :

TABLEAU 2 - Montant réel des réinvestissements de la PNE en 2000-2001

Région	Réinvestissements de la PNE (en dollars)
Atlantique	3 000 000
Québec	8 539 500
Ontario	5 217 500
Manitoba	7 785 570
Saskatchewan	11 440 807
Alberta	9 667 236
Colombie-Britannique	4 324 000
Yukon	264 100
Enveloppe de réinvestissement supplémentaire	3 800 250
Total national	54 038 963





Le tableau 3 présente la valeur estimative totale des fonds de réinvestissement pour 2001-2002, au niveau national et régional :

TABLEAU 3 - Valeur estimative des réinvestissements de la PNE en 2001-2002

Région	Réinvestissements de la PNE (en dollars)
Atlantique	3 000 000
Québec	8 539 500
Ontario	7 279 700
Manitoba	6 000 000
Saskatchewan	15 443 872
Alberta	13 091 252
Colombie-Britannique	5 454 000
Yukon	732 700
Total national	59 541 024

Programmes de réinvestissement

Les montants déduits des budgets pour l'aide sociale sont utilisés par les Premières nations pour élaborer tout un éventail de programmes et de services à l'intention des familles à faible revenu et de leurs enfants. Les programmes de réinvestissement de la PNE se divisent en cinq grands domaines :

Soins à l'enfance et garderies : Programmes visant l'amélioration des locaux des garderies et la complémentarité des services de soins à l'enfance qui permettent à un plus grand nombre de familles à faible revenu d'avoir accès aux garderies ou de bénéficier d'une réduction des frais de garderie. Les programmes de garderies comprennent :

- l'amélioration des centres de garderie actuels;
- l'augmentation du nombre de places en garderie.

Programme de nutrition de l'enfant : Programmes visant l'amélioration de la santé et du bien-être des enfants en offrant des repas à l'école ainsi que de l'information aux parents sur les questions relatives à la nutrition familiale et à la préparation de repas. Les programmes de nutrition de l'enfant comprennent :

- des programmes d'éducation nutritionnelle;
- des paniers d'aliments livrés à domicile;
- des repas (repas chauds, petits déjeuners, collations) servis à l'école.

Programmes de développement du jeune enfant : Programmes visant une intervention précoce pour les parents désireux de donner à leurs enfants un bon départ dans la vie. Les programmes de développement du jeune enfant comprennent :

- les programmes de compétences parentales;
- les halte-garderies pour les parents.

Programme des possibilités d'emploi et de formation : Programmes visant à perfectionner les compétences de la personne et à augmenter ainsi ses chances de trouver du travail. Le programme d'emploi et de formation comprend :

- des investissements complémentaires dans les programmes d'emploi et de formation;
- des programmes d'emploi d'été pour les jeunes.

Mesures de revitalisation des collectivités : Les collectivités des Premières nations ont investi dans de nombreux programmes qui n'entrent pas dans le cadre des catégories ci-dessus, mais répondent aux objectifs de la PNE. Il s'agit des programmes tels que :

- l'enseignement de la culture traditionnelle (par ex., art, musique, conte);
- des programmes de soutien pour les jeunes;
- des activités récréatives, des célébrations, des groupes de soutien formés de pairs, et autres activités de groupe qui réunissent les sages, les enfants et les jeunes de la collectivité;
- des programmes de soutien de la famille et de la collectivité, notamment en dynamique de la vie, en gestion financière et en échanges de vêtements.

Le tableau 4 indique les réinvestissements rapportés par domaine d'activités en 2000-2001¹.

TABLEAU 4 - Montant rapporté des mesures concrètes de réinvestissement de la PNE par domaine d'activités en 2000-2001

Domaine d'activités	Dépenses réelles (en dollars)
Soins à l'enfance/garderies	617 000
Nutrition de l'enfant	5 002 700
Développement du jeune enfant	3 463 200
Emploi et formation	5 078 500
Revitalisation des collectivités	8 821 500
Total national	22 982 900

¹ Dans le cas des Premières nations soumises à des ententes pluriannuelles, nous ne sommes pas en mesure de fournir les résultats et les dépenses du programme à cause des conditions particulières de ce type d'entente. Les sommes de la PNE sont incluses dans le budget central pour lequel elles disposent déjà d'une souplesse de gestion.





Les tableaux 4A à 4E indiquent les dépenses rapportées par région et au pays pour chaque domaine de réinvestissement en 2000-2001.

TABLEAU 4A - Soins à l'enfance : Dépenses nationales et régionales rapportées en 2000-2001

Région	Dépenses réelles (en dollars)
Atlantique	5 700
Québec	87 200
Ontario	0
Manitoba	140 500
Saskatchewan	67 800
Alberta	155 800
Colombie-Britannique	140 000
Yukon	20 000
Total national	617 000

TABLEAU 4B - Nutrition de l'enfant : Dépenses nationales et régionales rapportées en 2000-2001

Région	Dépenses réelles (en dollars)
Atlantique	9 300
Québec	1 042 000
Ontario	442 500
Manitoba	1 605 400
Saskatchewan	47 400
Alberta	1 363 000
Colombie-Britannique	440 600
Yukon	52 500
National Total	5 002 700

TABLEAU 4C - Développement du jeune enfant : Dépenses nationales et régionales rapportées en 2000-2001

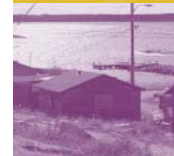
Région	Dépenses réelles (en dollars)
Atlantique	0
Québec	878 300
Ontario	199 700
Manitoba	223 300
Saskatchewan	43 600
Alberta	188 000
Colombie-Britannique	1 917 800
Yukon	12 500
Total national	3 463 200

TABLEAU 4D - Emploi et formation : Dépenses nationales et régionales rapportées en 2000-2001

Région	Dépenses réelles (en dollars)
Atlantique	24 800
Québec	1 001 000
Ontario	131 300
Manitoba	1 705 200
Saskatchewan	443 800
Alberta	1 461 300
Colombie-Britannique	311 100
Yukon	0
Total national	5 078 500

TABLEAU 4E - Revitalisation des collectivités : Dépenses nationales et régionales rapportées en 2000-2001

Région	Dépenses réelles (en dollars)
Atlantique	788 300
Québec	1 174 500
Ontario	302 900
Manitoba	2 391 200
Saskatchewan	859 500
Alberta	2 312 600
Colombie-Britannique	915 000
Yukon	77 500
Total national	8 821 500





Dans certains cas, les fonds de réinvestissement ont complété les ressources financières disponibles auprès d'autres sources pour donner à un projet une envergure et un contenu qu'il n'aurait pu avoir avec les fonds de réinvestissement seulement.

Répercussions, sur les collectivités des Premières nations, des projets réalisés grâce à la Prestation nationale pour enfants

L'an dernier, les Premières nations ont entrepris des projets dans tous les secteurs de réinvestissement. Dans certains cas, les fonds de réinvestissement ont complété les ressources financières disponibles auprès d'autres sources (par ex. Programme assistance-travail, Programme d'aide préscolaire aux Autochtones, Services de garde à l'intention des Premières nations et des Inuit) pour donner à un projet une envergure et un contenu qu'il n'aurait pu avoir avec les fonds de réinvestissement seulement. Voici des exemples de projets organisés et mis en œuvre par les groupes communautaires à l'aide des fonds de réinvestissement de la PNE.

Programme de bien-être de la Première nation de Fort McKay

L'équipe de Fort McKay chargée du bien-être a été créée à partir d'un projet local qui visait à intégrer le programme communautaire axé sur les enfants et le programme axé sur les jeunes dans le programme des loisirs et de la culture. Des réunions régulières ont été tenues pour enseigner aux jeunes mères les techniques de gestion ménagère de base, notamment la façon d'établir un budget, de faire les courses, ainsi que de préparer et de conserver les aliments. À ces réunions, on a offert des repas nutritifs aux enfants et aux jeunes. On a aussi mis l'accent sur l'acquisition d'aptitudes sociales par l'interaction avec d'autres membres de la collectivité.

L'équipe chargée du bien-être, formée à partir de ce projet, comprend des coordonnateurs de divers programmes communautaires, des sages un nutritionniste et diététicien et des représentants de l'école locale. L'approche intégrée des besoins, services et enjeux liés au bien-être, rendue possible par l'initiative, a permis à divers membres de la collectivité d'unir efficacement leurs efforts pour tenter de résoudre les problèmes communs de bien-être.

Projets des jeunes et de la collectivité de la Première nation de Marten Falls

La Première nation de Marten Falls a adopté un certain nombre de mesures visant à encourager les parents et les enfants à participer ensemble aux activités communautaires, à augmenter la sensibilisation culturelle et à renforcer l'unité de la collectivité. La Première nation s'est servie des fonds de réinvestissement pour se procurer du matériel et des installations communautaires auparavant inabordables.

Les projets entrepris par la Première nation de Marten Falls sont les suivants :

- **Programme d'emploi d'été pour les étudiants** : Programme à l'intention des étudiants qui prévoient retourner aux études à l'automne; les revenus gagnés ont permis aux étudiants d'acheter des vêtements et des fournitures scolaires.

- **Camp d'été** : Soutien accordé aux jeunes de 9 à 12 ans pour leur permettre d'aller dans un camp situé à l'extérieur de la collectivité, de participer à diverses activités du camp et de rencontrer des jeunes d'autres collectivités.
- **Meilleurs résultats scolaires** : Programme visant à accroître l'assiduité scolaire. Dans le cadre de ce programme, les élèves qui font d'importants progrès à l'école reçoivent des récompenses.
- **Programme « regalia »** : Un atelier a été offert pour enseigner aux jeunes à confectionner les costumes requis pour les danseurs de pow-wow. Quatorze jeunes et cinq adultes ont participé à l'atelier pendant 10 jours et ont par la suite participé au pow-wow.
- **Halte-accueil** : Un espace a été organisé dans la salle communautaire pour donner aux jeunes un endroit où se réunir et retrouver leurs amis.
- **Équipement sportif** : De l'équipement a été acheté à l'intention des jeunes pour leur permettre de participer aux activités parascolaires.
- **Journée Autochtone** : Une journée communautaire a été organisée pour donner à la collectivité tout entière la possibilité de participer à des activités de groupe.
- **Pow-wow** : Ce programme a été organisé pour permettre aux jeunes d'apprendre à connaître leur culture. Les participants ont assisté à des séances sur les activités traditionnelles, dont la danse et les loges de sudation.
- **Programme de patinage** : Les responsables du programme ont acheté des patins aux enfants des familles démunies pour leur permettre de participer avec leurs parents à cette activité hivernale.
- **Programme de natation et aménagement de plage** : Une plage a été construite pour offrir un milieu sûr pour la natation. On a engagé des maîtres-nageurs et donné des cours de natation.

Programme intégré de la Nation crie de Little Red River

La Nation crie de Little Red River a abordé la stratégie de la PNE dans le cadre d'une approche intégrée prévoyant la création de projets d'amélioration du bien-être de la collectivité. Ces projets portent entre autres sur le perfectionnement des compétences parentales obtenu en favorisant l'établissement d'une relation parent-enfant positive; sur la croissance et le développement sains de l'enfant au moyen de programmes de nutrition; sur le travail des parents avec un agent de liaison du développement social pour assurer le bien-être général des familles et de la collectivité; et sur des loisirs susceptibles de valoriser les jeunes. Le succès résidait en grande partie dans le fait que la participation au programme était volontaire et que les parents pouvaient décider du niveau et de la durée de leur participation.





Les fonds ont servi pour les projets suivants :

- coordonnateurs des activités récréatives;
- mise en place d'un camp culturel et de guérison;
- emploi d'été des étudiants;
- Programme d'aide préscolaire aux Autochtones, notamment le programme de repas chauds;
- amélioration des relations humaines;
- agent de liaison du développement social;
- soutien spirituel de la collectivité;
- participation des jeunes de la localité aux événements sportifs provinciaux.

Centre d'activités pour les jeunes de Listuguj

Le centre d'activités pour les jeunes de Listuguj offre aux jeunes de la région un endroit sécuritaire et confortable pour se rencontrer, socialiser et redécouvrir leur culture mi'gmaq. Le chef et le conseil de Listuguj ont fait don à la collectivité du vieil édifice qui abrite la salle communautaire pour permettre aux jeunes de l'utiliser. Le centre est ouvert sept jours sur sept, de huit à dix heures par jour, pour accueillir les jeunes de 10 à 17 ans. Un éventail de programmes et de services a été mis en place pour offrir aux participants un vaste choix d'activités récréatives, sociales et culturelles. Les activités en cours sont les suivantes :

- création d'objets d'artisanat;
- kickboxing;
- activités saisonnières, notamment sculpture de citrouilles;
- jeux de table;
- sorties spéciales pour rendre visite à des traditionalistes autochtones;
- activités des vacances de mars;
- nuitées;
- ateliers d'information sur la toxicomanie, les jeunes et la sexualité, le syndrome d'alcoolisme fœtale et les répercussions des pensionnats;
- séminaires et ateliers tenus dans la collectivité concernant les jeunes.

Un conseil des jeunes a été formé pour aider à diriger le centre des jeunes, et le personnel cherche à élargir le mandat du conseil pour inclure un conseiller de bande qui servira d'intermédiaire entre les jeunes et l'administration de Listuguj.

Des rénovations importantes ont été entreprises en 2002 pour transformer l'ancienne salle communautaire en de nouveaux locaux; cet important projet est financé par le gouvernement mi'gmaq de Listuguj (grâce aux recettes de la pêche commerciale) et par le Fonds de développement économique des Autochtones.

On estime que le centre des jeunes a un effet positif sur les jeunes en particulier et la collectivité en général. Les représentants locaux indiquent que sans les fonds libérés dans le cadre de la PNE chez les Premières nations, la Première nation de Listuguj ne pourrait maintenir les activités quotidiennes de cette ressource indispensable.

Auto-évaluation de la Prestation nationale pour enfants chez les Premières nations

Le programme de réinvestissement fournit des fonds que les Premières nations peuvent utiliser pour élaborer des programmes innovateurs adaptés à leurs besoins particuliers. Pour optimiser l'utilité de ces fonds de réinvestissement, les collectivités doivent être en mesure d'évaluer si les objectifs établis pour leurs projets individuels, et ceux de la PNE dans son ensemble, sont atteints. Le volet d'auto-évaluation du processus d'évaluation vise donc essentiellement à aider les Premières nations à renforcer leurs capacités d'évaluer les projets en fonction des critères de réussite qu'elles ont elles-mêmes établis. Les aptitudes d'auto-évaluation qui sont acquises durant le processus peuvent également s'appliquer à la surveillance des progrès réalisés dans d'autres programmes administrés au niveau local.

Les auto-évaluations peuvent également servir pour la reddition de comptes et pour permettre au MAINC d'obtenir de l'information à employer aux fins du processus de suivi permanent, de la préparation du rapport d'étape et des évaluations provisoires et sommatives, ainsi que de l'élaboration de politiques sociales.

L'auto-évaluation des projets de réinvestissement a débuté en 1999 avec la publication d'un guide produit avec la collaboration des Premières nations. Puis, on a prévu de tenir une série d'ateliers pour y déterminer les outils d'évaluation et le processus d'auto-évaluation. Les collectivités de Premières nations de toutes les régions du pays qui utilisent les fonds de réinvestissement de la PNE ont été conviées à participer à ces ateliers.

Au début de l'an 2000, une série d'ateliers sur l'évaluation du guide proposé ont eu lieu, ce qui a entraîné la tenue en mars d'un cinquième atelier auquel ont assisté les représentants de 18 collectivités de 7 régions (seule l'Atlantique n'était pas représentée). Les participants de cet atelier ont indiqué qu'il pourrait leur être utile d'évaluer au moins un projet dans leurs collectivités, et de tenir un atelier national à l'automne pour partager





leurs expériences et trouver des moyens d'améliorer le processus. À cette fin, les participants aux auto-évaluations pilotes se sont rencontrés dans le cadre d'un atelier de suivi en septembre pour discuter de leurs auto-évaluations. À cette occasion, le processus d'auto-évaluation et le guide ont été améliorés et rendus plus conviviaux.

De janvier à mars 2001, des ateliers se déroulant dans huit régions ont attiré les représentants d'un groupe différent de Premières nations. Des participants des ateliers précédents y ont également assisté pour faire connaître leurs expériences et agir à titre de co-facilitateurs. Dans l'ensemble, les participants de l'atelier ont convenu que l'exercice d'évaluation leur avait permis de mieux comprendre le programme de réinvestissement, d'améliorer leurs projets locaux et de simplifier le processus de rapport. Ils jugeaient également qu'il fallait continuer à tenir des ateliers pour offrir aux collectivités un forum de discussion et de partage de l'information, et fournir des informations qui contribuent à l'élaboration de la politique nationale. Ces personnes ont aussi décidé d'organiser d'autres ateliers à l'échelle régionale et d'envisager que des facilitateurs des Premières nations donnent la formation.

Par la suite, les Premières nations ont moins participé au processus d'auto-évaluation et ce, pour de nombreuses raisons. Nommons entre autres le manque de clarté de l'objectif du processus, le fardeau administratif que constitue la présentation de rapports pour de nombreux administrateurs des Premières nations et le manque de ressources. Néanmoins, les participants d'environ 50 Premières nations représentant chaque région ont pris part aux séances tenues jusqu'à présent, et leur contribution a permis d'établir un système d'auto-évaluation efficace que peuvent utiliser toutes les Premières nations. En outre, les évaluations des projets qui ont été complétées par les participants ont permis au MAINC de mieux comprendre comment les ressources de réinvestissement sont utilisées et de voir les avantages que les Premières nations tirent du programme de réinvestissement.